



Contrat d'assurance du type Branche 23

Mars 2013

Vous êtes à la recherche d'un investissement visant...

■ le remboursement à l'échéance finale d'un capital net équivalent à minimum 101 % du montant net investi sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant des obligations sous-jacentes ;

■ la possibilité d'obtenir un rendement appréciable, sans maximum, en fonction des prestations de 4 fonds mixtes, bien diversifiés dans différents actifs ;

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuelle (sous réserve de modifications ultérieures) ;

■ sous la forme d'une assurance vie, ce qui présente des avantages supplémentaires, comme une assurance décès supplémentaire en cas d'accident, la désignation d'un bénéficiaire.

Mais ...

■ à long terme, vu la durée légèrement supérieure à 8 ans (8 ans, 1 mois et 2 jours) ;

■ dont la valeur peut fluctuer au cours de sa durée en fonction des paramètres de marché

■ pour lequel une taxe d'assurance de 2 % est due sur les primes versées.

Comment souscrire ?

Vous pouvez souscrire du 04-03-2013 au 05-04-2013 inclus avant 16 heures (sauf clôture anticipée) dans votre agence de Belfius Banque ou via Belfius Direct Net.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Contact au numéro 02 222 12 01 ou via « Contact » sur le site www.belfius.be.

Belfius Banque vous propose : Belfius Invest 05-2021 Top Funds

L'assurance placement (Branche 23) Belfius Invest 05-2021 Top Funds est un contrat d'assurance vie lié à un fonds d'investissement interne. Le montant net investi sert à acquérir des parts du fonds « Belfius Invest 05-2021 Top Funds ». Le fonds investit dans une obligation émise par Belfius Funding SA, filiale à 100 % de Belfius Banque, qui est également le garant de cette obligation. Cette assurance placement vise le remboursement à l'échéance (après 8 ans, 1 mois et 2 jours) du capital net investi, tout en offrant une plus-value attrayante (de minimum 1%).

Cette plus-value à l'échéance finale est fonction de la prestation de 4 fonds mixtes (Carmignac Patrimoine A EUR, Ethna Aktiv E-T, DNCA Invest-Eurose et Bantleon Opportunities L).

Ces 4 fonds ont chacun une pondération de 25 %.

Leurs prestations interviennent donc à parts égales dans le rendement. Ces fonds vous garantissent une bonne diversification, dans un large éventail d'actifs.

Comment est calculée la plus-value potentielle ?

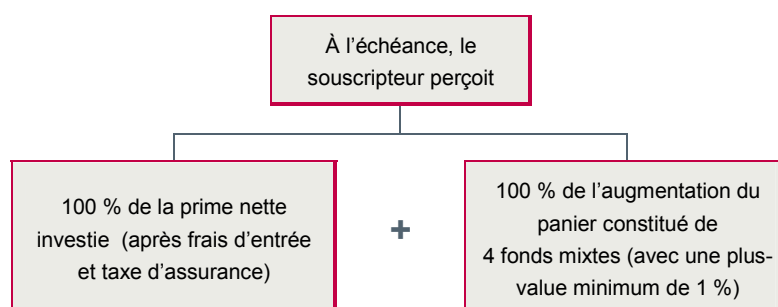
La plus-value potentielle à l'échéance finale est calculée en deux étapes :

1. La valeur à l'échéance des quatre fonds est calculée sur la base de la moyenne de 12 dernières observations trimestrielles de la valeur d'inventaire des 4 fonds, entre le 09-08-2018 et le 27-04-2021.

Pour les dates d'observation concrètes, voir au verso de la fiche.

2. Sur base des quatre performances ainsi calculées, la performance finale du panier est déterminée en prenant la moyenne des rendements des quatre fonds.

Selon la législation fiscale actuelle, la plus-value potentielle réalisée à l'échéance n'est pas soumise au précompte mobilier ! Une taxe d'assurance de 2 % est due sur les primes versées. Grâce au long terme, l'impact de cette taxe sur le rendement à l'échéance finale est toutefois limité.



À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance ?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance (rachat du contrat), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'information les rubriques « Rachats avant l'échéance » et « Risques », en particulier les parties concernant le « Risque de liquidité » et le « Risque de fluctuation de la valeur du contrat » à la page 4).

Belfius Invest

05-2021 Top Funds

Un placement intéressant et transparent

Jusqu'à présent, et malgré des conditions de marchés parfois difficiles, les 4 fonds ont pu atteindre des rendements appréciables. Les gestionnaires de ces fonds peuvent adapter la sélection et la répartition des actifs aux fluctuations du marché. Ainsi, grâce à l'expertise de ces gestionnaires de fonds, des prestations attrayantes à long terme peuvent être réalisées en période de hausse des marchés, et les risques sont gérés en période d'incertitude. De plus, ces fonds sont des fonds de capitalisation, de sorte que vous profitez au maximum de l'effet de "revenus sur les revenus", puisque les intérêts, dividendes et plus-values acquis sont réinvestis dans les fonds.

Ces 4 fonds sont actuellement recommandés par l'agence indépendante Morningstar, pour leur excellente gestion. C'est pourquoi ces fonds ont été sélectionnés. La sélection des valeurs sous-jacentes est influencée par d'autres paramètres qui pourraient limiter le rendement potentiel de l'investissement.

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations concernant ces 4 fonds.

CARMIGNAC Patrimoine A - CAP - EUR

Évolution de la valeur nette d'inventaire* à 10 ans



Politique d'investissement :

Ce fonds investit dans un portefeuille mixte mondial, qui comprend en permanence au moins 50 % d'obligations et de liquidités. Ce qui lui assure la stabilité et la résistance requises sur des marchés volatiles. Ce fonds mixte flexible peut également se tourner vers les marchés émergents.

Les actions sont sélectionnées sur la base des analyses et convictions des gestionnaires, avec une préférence pour les thèmes ciblés sur la croissance. Le fonds applique des techniques de couverture spécifiques afin de protéger le portefeuille contre d'éventuelles pertes en cas de marchés baissiers, en cas d'augmentation des taux ou de fluctuations monétaires. Vous trouverez de plus amples informations concernant le fonds sur www.carmignac.be.

ISIN: FR0010135103

Gestionnaire : Carmignac Gestion SA

Date de constitution :
7-11-1989

Rendement actuariel des 10 dernières années **: 7,86 %

ETHNA Aktiv E-T – CAP - EUR

Évolution de la valeur nette d'inventaire* depuis le 16-07-2009



Politique d'investissement :

Ce fonds investit dans un portefeuille mixte, composé essentiellement de valeurs européennes et comprenant différentes classes d'actifs, notamment des liquidités, des obligations et des actions. Les actions ne peuvent jamais dépasser 49 % dans des marchés en pleine croissance, et peuvent être ramenées à zéro en période baissière.

Le fonds s'adapte constamment aux évolutions du marché. Sa flexibilité lui a permis de bien résister en temps de crise, et de profiter pleinement des périodes de hausse sur les marchés.

Vous trouverez de plus amples informations concernant le fonds sur www.ethnafunds.be.

ISIN: LU0431139764

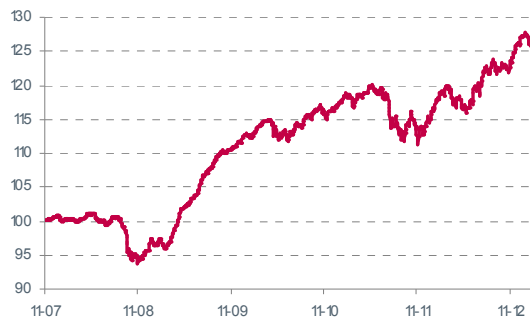
Gestionnaire : Ethnea Independent Investors SA

Date de constitution :
16-07-2009

Rendement actuariel depuis le 16-07-2009 **: 7,36 %

DNCA Invest Eurose – CAP - EUR

Évolution de la valeur nette d'inventaire* depuis le 21-11-2007



Politique d'investissement :

Ce fonds investit dans des obligations, des liquidités et des actions, principalement en Europe. Le fonds investit au moins 50 % en obligations et en liquidités, et 50 % en actions. Une gestion active, alternant sous-pondération et surpondération de ces différents actifs, permet de limiter les chutes de cours et de renforcer encore les hausses de cours.

Vous trouverez de plus amples informations concernant le fonds sur www.dncafinance.com.

ISIN: LU0284394235

Gestionnaire : DNCA Finance

Date de constitution :
21-11-2007

Rendement actuariel depuis le 21-11-2007**:
4,6 %

BANTLEON Opportunities L – CAP - EUR

Évolution de la valeur nette d'inventaire* depuis le 01-09-2010



Politique d'investissement :

Ce fonds investit principalement dans des obligations, mais acquiert également des positions en actions, toutes ciblées sur l'Europe. Il s'efforce d'atteindre un rendement maximal en adaptant la durée et le rating crédit moyen pour la partie obligataire. Quant au volet actions, la pondération des actions au sein du portefeuille varie entre 0 % et 40 %, en fonction des perspectives économiques.

Vous trouverez de plus amples informations concernant le fonds sur www.bantleon.com.

ISIN: LU0337414303

Gestionnaire : Bantleon Invest SA

Date de constitution :
1-09-2010

Rendement actuariel depuis le 01-09-2010**:
7,3 %

*Source : Thomson Datastream – Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

** Rendement calculé au 31-01-2013.

Belfius Invest 05-2021 Top Funds

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Mars 2013

SOUSCRIPTION

Période de souscription : du 04-03-2013 au 05-04-2013 inclus avant 16 heures (sauf clôture anticipée).

Date de paiement : prélèvement le 08-04-2013. Si, à cette date, le montant n'a pu être prélevé, le contrat ne prendra pas effet.

CARACTÉRISTIQUES

Type de produit : contrat d'assurance vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le « fonds d'investissement fermé »).

Compagnie d'assurances : Belfius Insurance SA, filiale à 100 % de Belfius Banque SA, avenue Galilée 5, 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 p our exercer les activités Vie.

Agent d'assurances : Belfius Banque SA (notation S&P : A-, perspective négative/Moody's : Baa1, perspective stable/Fitch : A-, perspective stable), FSMA n° 019649 A.

Émetteur des obligations sous-jacentes : Belfius Funding NV, filiale à 100 % de Belfius Banque SA.

Garant des obligations sous-jacentes : Belfius Banque SA ; pour plus d'information, voir Agent d'assurances.

Durée du contrat : 8 ans, 1 mois et 2 jours, du 09-04-2013 au 11-05-2021.

Stratégie d'investissement : Le fonds d'investissement auquel est lié le contrat d'assurance vie "Belfius Invest 05-2021 Top Funds" poursuit un double objectif : d'une part, garantir le maintien des montants nets des versements à l'échéance du contrat et, d'autre part, octroyer une plus-value à l'échéance. La plus-value potentielle est générée par un placement dans 4 fonds mixtes (ayant chacun une pondération de 25 %), via une obligation émise par Belfius Funding SA, filiale à 100 % de Belfius Banque SA. La plus-value est fonction de l'évolution des 4 fonds entre la date de départ (09-04-2013) et la date d'échéance (11-05-2021).

- **Carmignac Patrimoine A eur** : code ISIN : FR0010135103

- **Ethna Aktiv E-T** : code ISIN : LU0431139764

- **DNCA Invest Eurose** : code ISIN : LU0284394235

- **Bantleon Opportunités L** : code ISIN : LU0337414303

La plus-value potentielle à l'échéance de Belfius Invest 05-2021 Top Funds est constituée par la plus-value moyenne de ces 4 fonds sous-jacents. La plus-value potentielle est calculée sur la base de la moyenne arithmétique des valeurs d'inventaire des 4 fonds observées aux dates suivantes : 09-08-2018, 09-11-2018, 11-02-2019, 09-05-2019, 09-08-2019, 12-11-2019, 10-02-2020, 11-05-2020, 10-08-2020, 09-11-2020, 09-02-2021, 27-04-2021.

Rendement actuariel à l'échéance : minimum -0,37 % , pas de rendement maximum. Ce rendement est calculé sur la base des primes brutes versées en tenant compte des frais d'entrée de 2 % et de la taxe d'assurance de 2 %.

Souscription : minimum 1 000 EUR et ensuite par tranche de 1 000 EUR, majorés des frais d'entrée et taxes.

Remboursement du capital : à l'échéance du contrat, l'investisseur percevra 101 % de son capital net investi (versements nets – rachats) correspondant à la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant de obligation sous-jacente.

Couverture décès complémentaire : En cas de décès de l'assuré avant la date d'échéance du contrat, la valeur en euro des unités à la date du décès est reversée au(x) bénéficiaire(s) comme décrit dans les Conditions Générales et les Conditions Particulières. En cas de décès par accident, un montant supplémentaire de 10 % de la valeur du contrat au moment du décès est versé, à concurrence d'un maximum global auprès de la Compagnie d'assurances de 100 000 EUR par assuré. Cette couverture prend fin au 70^e anniversaire de l'assuré. Cette couverture n'est pas tarifée en sus des frais à charge de l'investisseur repris ci-dessous.

FRAIS À CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Frais d'entrée : 2% sur les primes versées.

Frais de gestion : maximum 1,20 % sur une base annuelle. Ces frais de gestion comprennent les coûts de fonctionnement et de gestion du fonds sous-jacent et sont intégrés dans la valeur d'inventaire. Ils ne doivent donc pas être payés en plus du montant souscrit.

Rachats avant l'échéance : En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1 % sont à charge du preneur d'assurance. La valeur de marché indicative est consultable sur www.belfius.be.

Remboursement du capital à l'échéance finale : pas de frais.

ASPECTS FISCAUX

La législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, prévoit un régime fiscal pour les investisseurs particuliers en Belgique, comme suit :

- **Précompte mobilier** : pas de précompte mobilier sur les prestations en cas de vie payées à partir de 8 ans et 1 jour à compter de la date de départ du contrat. En cas de rachat durant les 8 premières années du contrat, un précompte mobilier de 25 % est dû sur les plus-values à charge du souscripteur ou du (des) bénéficiaire(s).

- **Taxe d'assurance** : une taxe d'assurance de 2 % est due sur les primes versées. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la Fiche d'Information Financière du produit ainsi que le règlement de gestion du fonds. Ce produit est soumis à la législation belge. Les investisseurs qui sont soumis à un autre régime fiscal que celui appliqué en Belgique sont priés de s'informer du régime fiscal qui leur est applicable.

PORTRAIT D'INVESTISSEUR



Sur la base des critères établis par Belfius Banque SA, le produit d'assurance (Branche 23) Belfius Invest 05-2021 Top Funds est destiné prioritairement aux investisseurs ayant le portrait d'investisseur Protégé, pour autant qu'il réponde à leurs objectifs d'investissement, leur situation financière, leurs connaissances et expérience. Il peut également convenir à l'investisseur ayant un portrait d'investisseur Tactique ou Dynamique. Ces derniers sont invités à consulter un conseiller en placements de Belfius Banque SA avant toute décision d'investissement. Vous trouverez toute l'information sur le portrait d'investisseur sur www.belfius.be/portraits.

Ce produit s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans ce produit (notamment une familiarisation avec les taux d'intérêt).

RISQUES

Description des risques principaux : investir dans le contrat d'assurance vie Belfius Invest 05-2021 Top Funds peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement « Belfius Invest 05-2021 Top Funds » :

- un **risque de crédit** : si l'émetteur et le garant d'une obligation dans laquelle le fonds lié au contrat d'assurance vie investit sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que votre capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération.
- un **risque de liquidité** : l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance devra le faire à la valeur des unités correspondant au prix déterminé par Belfius Insurance SA en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur de l'obligation sous-jacentes composant le « Belfius Invest 05-2021 Top Funds ». En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance du contrat.
- un **risque de fluctuation de la valeur du contrat (risque de marché)** : la valeur des unités fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- le **risque financier** sera entièrement supporté par le souscripteur.

Vous trouverez de plus amples informations sur tous les différents risques sur www.belfius.be/risques-investissements.

Belfius Banque informera les souscripteurs du produit de changements importants dans le profil de risque du produit (par ex. une baisse de la notation) via www.belfius.be.

Classe de risque : 3 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé)¹.

1

¹ Niveau de risque suivant A.R. du 14-11-2003 relatif à l'activité d'assurance sur la vie.

PROTECTION DES DÉPÔTS

Les montants investis dans des contrats d'assurance vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances sur la vie.

DOCUMENTATION

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet de la Fiche d'Information Financière Assurance vie (du 04-03-2013), des conditions générales (du 04-03-2013) ainsi que du règlement de gestion du fonds (du 04-03-2013). Ces documents sont disponibles dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur www.belfius.be.

Règlement de gestion : Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.

Le prospectus de base du 24-12-2012 (le *Notes Issuance Programme*) approuvé par la FSMA ainsi que du résumé du prospectus de base en français et en néerlandais et les *Term Sheets* des émissions obligations sous-jacentes sont également disponibles sur demande dans les agences de Belfius Banque ou via Belfius Contact au numéro 02 222 12 01 ou via « Contact » sur le site www.belfius.be.

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire au contrat d'assurance Belfius Invest 05-2021 Top Funds.

Conditions valables au 04-03-2013 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.

Éditeur responsable : Jan Vergote – Belfius Banque SA, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – Tél. : 02 222 11 11 – IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC : GKCCBEBB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n°019649 A.